

# Grange Charton, Plan Beaujolais et mobilités au programme de la CCSB

Jeudi 21 octobre, le conseil communautaire de la Communauté de communes Saône Beaujolais s'est réuni au château du Souzy, à Quincié-en-Beaujolais, avec de nombreux dossiers à l'étude.

Daniel Michaud, maire de la commune, s'est dit fier de pouvoir proposer "un lieu à la hauteur de cette réunion" et, l'ordre du jour étant assez dense, c'est le maire de Belleville-en-Beaujolais, Frédéric Pronchère, qui a ouvert la séance en excusant le président Jacky Ménichon, retardé.

Dans le chapitre "urbanisme" tout d'abord, le permis de construire de la recyclerie de Lancié doit être déposé prochainement ; ce dossier devrait enfin voir le jour fin 2022. Il a été décidé que le permis de construire serait déposé par le 1er vice-président de la CCSB, Frédéric Pronchère (maire de Lancié, Jacky Ménichon ne peut à la fois le déposer et le signer). De son côté, la commune de Cercié, déjà dotée d'un cabinet médical, d'un cabinet d'infirmiers et d'une pharmacie, a été sollicitée par les professionnelles pour ouvrir une maison de santé. Cela, afin de disposer d'un espace approprié à leurs pratiques et de pouvoir accueillir d'autres praticiens. Cercié demande le portage du projet par la communauté de communes qui, dans le but de contribuer à la lutte contre la désertification médicale, a déjà porté les projets de maisons de santé pluridisciplinaires de Beaujeu, Deux-Grosnes et Fleurie. Concernant les finances, une subvention exceptionnelle de 2 000 € a été attribuée aux majorettes de la Batterie-Fanfare de Saint-Lager/Cercié, récemment sacrées championnes d'Europe à Porec, en Croatie (lire Patriote n°1366 du 28 octobre).

## 46 000 € dévolus au Plan Beaujolais

Au regard du domaine de la Grange Charton, à Régné-Durette, Jérémie Thien a précisé que la CCSB s'investissait aux côtés des professionnels

de la filière viticole pour la mise en place d'un futur tiers-lieu au service du vignoble. Ce projet se déclinerait en trois volets : "installation-transmission", projet missionné auprès d'InterBeaujolais, "innovation-qualification" et "animation". La CCSB avance, pour sa part, sur le deuxième volet et deux solutions innovantes sont en cours de développement. Celles-ci sont conduites en partenariat avec la fondation Unit, le simulateur de conduite d'engins agricoles E-Cab (qui sera dans un premier temps implanté au lycée Bel-Air, puis à la Grange Charton) et l'outil de formation à la taille de vignes Ampélos. Concernant plus spécifiquement le Plan Beaujolais et la participation financière de la CCSB, fin décembre 2021 marque la fin de la première programmation du plan et 46 000 € sont encore disponibles. Trois actions collectives ont été validées : présence au Salon de l'agriculture 2022 (soutien à hauteur de 15 290 €) ; montée en gamme et valorisation des crus du Beaujolais (soutien à hauteur de 24 978,50 €) ; participation au salon ProWein 2022 (accompagnement de 5 731,50 €).

Dans le chapitre "développement durable", ensuite, il a été question de l'adhésion au programme Pacte-15%. A la suite de diagnostics réalisés dans le cadre du PLUi-H, il apparaît que les ménages précaires représentent un habitant sur quatre au sein de la CCSB. Pour tenter d'apporter une solution, l'association Amorce porte ce programme, financé par des certificats d'énergie, et qui vise à lutter contre la précarité énergétique chez les ménages aux ressources modestes. La CCSB est fière de faire partie des sept collectivités en France retenues pour ce projet.



Le château de Souzy, un écrin de choix pour la séance communautaire de la CCSB.

## Le souhait d'étendre la navette Belleville-Beaujeu vers le Haut Beaujolais

Côté culture, il a été rappelé que les conventions qui lient la CCSB et Idéal Cinéma, d'une part, et la SARL Burnham, qui exploite le café-resto du centre culturel intercommunal le Singulier(s), d'autre part, arrivent à échéance le 27 novembre. En raison des interdictions de déplacement pendant les périodes de confinement et des mesures prises dans le cadre de l'urgence sanitaire, il a été proposé à l'assemblée de prolonger la délégation jusqu'au 31 août 2022. Décision approuvée.

Enfin, concernant les mobilités, il s'agissait pour l'assemblée de désigner un représentant et son suppléant au sein du conseil d'administration de l'AOMTL (Autorité organisatrice des mobilités des territoires lyonnais). Un établissement public a été créé par la loi du 24 décembre 2019, suivie de l'ordonnance du 8 avril 2021 qui précise les conditions de création, de gouvernance et les compétences exercées par cette AOMTL. Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, l'AOMTL exercera l'organisa-

tion des services réguliers de transports publics de personnes, les services à la demande de transport public de personnes, les services de transport scolaire et la liaison ferroviaire express entre Lyon et l'aéroport Lyon-Saint-Exupéry. Les représentants pour la CCSB seront Patrick Baghdassarian, titulaire, et Jacky Ménichon, suppléant. Pour la communauté de communes, il s'agit de faire entendre sa voix chaque fois que cela sera nécessaire, et pas forcément suivre ce qui sera proposé depuis Lyon. La CCSB souhaite

par exemple obtenir des services comme l'extension de la navette Belleville-Beaujeu vers le Haut Beaujolais.

Pour conclure, quelques réactions se sont fait entendre au sujet du Scot (Schéma de cohérence territoriale). La date du 15 novembre semblant irréaliste, un questionnaire va être adressé à tous les maires et les conseillers communautaires demandant à ne pas agir dans la précipitation.

■ Jean-Jacques Loutrel  
Correspondant local de presse

